

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_2023_035

Membres en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 15

Nombre de votes « Pour » : 15 « Contre » : 0 Abstentions : 0

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle des Fêtes de CREYSSE sous la Présidence de Guy MISPOULET, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Guy FLOIRAC, Arnaud RICOU, Didier DELBREIL, Christian DAURAT, Michel LEVET, Gabrielle COLLIGNON, Julien DALE, Annie CAVIER, Olivier VITRAC, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET, Guy GIMEL, Alexandre BARROUILHET

Représentés :

ABSENTS / EXCUSES : Jean Luc LABORIE, Jacques BOULONNE, Thierry CHASSAING suppléé par Alain LALBIAT, Gaeligie JOS suppléée par Serge ROCHA

Secrétaire de séance : Guy FLOIRAC

Date de la convocation : 15/09/2023

Objet : Réalimentation du Causse de Martel - Convention participation CAUVALDOR – Travaux secteur SOLEV

La Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) a programmé un réaménagement de la zone du secteur de l'Entreprise SOLEV – ZA Les Bourrières - Commune de MARTEL pour le 1er trimestre 2024. Des canalisations d'eau potable sont présentes sur des parcelles destinées à être aménagées.

Dans le cadre de la réalimentation du Causse de Martel, la dernière tranche, prévu en 2028 concernait l'adduction entre Martel et le réservoir de Gaillard (Commune de Baladou). Les travaux envisagés permettent d'une part de déplacer les conduites d'eau potable sur le domaine public et d'autres part de renforcer l'alimentation en eau.

Compte tenu de la date des travaux envisagés par CAUVALDOR (1er trimestre 2024), le SMECMVD va anticiper les travaux uniquement sur le secteur de la SOLEV ce qui induit des travaux non prévus pour le syndicat dans l'attente de l'ensemble de l'opération. Cette partie ne fait pas l'objet d'un financement par le Département, l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou l'Etat. Elle serait financée par CAUVALDOR.

CAHORS

Date de reception de l'AR: 02/10/2023
046-200094647-DE_2023_035-DE

Le montant de l'opération (travaux, honoraires, divers et imprévus) s'élève à 275 856,00 € H.T. dont 98 910,00 € H.T. relatif aux travaux de déplacement des canalisations sur les parcelles de CAUVALDOR :

	SOLEV (CAUVALDOR)	SOLEV (SMECMVD)	TOTAL
TRAVAUX	87 500,00 € HT	156 534,00 € HT	244 034,00 € HT
HONORAIRES MOE	1 050,00 € HT	1 878,00 € HT	2 928,00 € HT
DIVERS ET IMPREVUS	10 360,00 € HT	18 534,00 € HT	28 894,00 € HT
TOTAL	98 910,00 € HT	176 946,00 € HT	275 856,00 € HT

M. le Président présente le projet de convention à signer entre le SMECMVD et CAUVALDOR - en annexe - .

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de convention
- autorise le Président à signer la convention

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Guy MISPOULET

Le Secrétaire de séance,
Guy FLOIRAC
Rendu exécutoire le :
Transmis en Sous-Préfecture le :
Publiée :

CAHORS
Date de reception de l'AR: 02/10/2023
046-200094647-DE_2023_035-DE